

CERA

120, rue de Javel  
75015 Paris

Auditeurs & Conseils Associés

Membre de Nexia International  
31, rue Henri Rochefort  
75017 Paris

## **MICROWAVE VISION**

Société Anonyme au Capital de 711.189 €  
Siège social : 17, avenue de Norvège, 91140 VILLEBON SUR YVETTE  
RCS EVRY : 340 342 153

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Microwave Vision S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « 2.4 Immobilisations financières » des règles et méthodes comptables de l'annexe expose les règles de dépréciation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes suivies par votre société, nous nous sommes assurés que les flux de trésorerie futurs calculés, établis sous la responsabilité de la Direction Générale de la société, étaient construits sur la base d'hypothèses cohérentes et vraisemblables, confirmant ainsi la valeur nette comptable des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

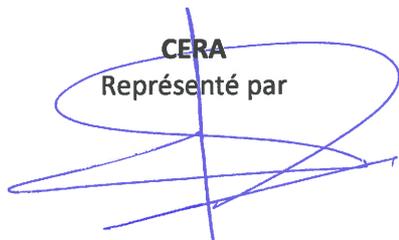
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 30 mai 2012  
Les Commissaires aux Comptes

**CERA**  
Représenté par  
  
**Daniel BUCHOUX**

**Auditeurs & Conseils Associés**  
Représenté par  
  
**Olivier LELONG**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : <b>MICROWAVE VISION (Holding et Etablissement)</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>1   2  </b>	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'exercice précédent * <b>1   2  </b>	
Numéro SIRET * <input type="text"/>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, N-1	
		3   1   1   2   2   0   1   1   3   1   1   2   2   0   1   0	
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 4 Net 1	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX 807 249	CQ 797 730	9 520 10 040
	Concessions, brevets et droits similaires AF 118 801	AG 84 935	33 866 19 175
	Fonds commercial (1) AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	31 111
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 826 923	AS 670 037	156 886 243 632
	Autres immobilisations corporelles AT 259 276	AU 162 406	96 870 81 037
Immobilisations en cours AV	AW		
Avances et acomptes AX	AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
Autres participations CU 29 865 279	CV	29 865 279 29 865 279	
Créances rattachées à des participations BB	BC		
Autres titres immobilisés BD	BE		
Prêts BF	BG		
Autres immobilisations financières * BH 103 142	BI	103 142 100 381	
<b>TOTAL (II) BJ</b>	<b>BK 1 715 107</b>	<b>30 265 563</b>	<b>30 350 655</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL 965 165	BM 965 165 1 080 634
		En cours de production de biens BN	BO
		En cours de production de services BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis BR	BS
		Marchandises BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)* BX 7 665 246	BY 103 428 7 561 818 12 089 191
		Autres créances (3) BZ 4 201 827	CA 4 201 827 2 157 619
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD 50 000
Disponibilités CF 1 679 114	CG 1 679 114 1 917 094		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH 26 483	CI 26 483 40 144	
	<b>TOTAL (III) CJ</b>	<b>CK 103 428</b>	<b>14 484 407</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>	<b>IA 1 818 535</b>	<b>44 749 971</b>	<b>47 685 339</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an :	CR 103 142
Clause de réserve de propriété : * Immeubles :	Stocks :	Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2012

Formulaire obligatoire (article 55 A  
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2012

Désignation de l'entreprise		MICROWAVE VISION (Holding et Etablissement)		Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 711 189.....)	DA	711 189	710 977
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	25 631 159	25 621 268
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	350 971	350 971
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	191 510	191 510
	Report à nouveau	DH	4 190 878	3 868 707
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	934 369	1 455 686
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (II)</b>	DL	32 010 075	32 199 118
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (III)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	114 161	262 552
	Provisions pour charges	DQ	189 034	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	303 195	262 552
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 768 990	4 014 586
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	10 877	25 244
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 478 193	988 326
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 169 783	9 359 623
	Dettes fiscales et sociales	DY	490 205	705 139
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	5 775		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	512 878	130 749
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	12 436 700	15 223 668
	Écarts de conversion passif *	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (II à V)</b>	EE	44 749 971	47 685 339
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 316 518	12 275 561	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	600 000		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire Article 53 A  
du Code général des impôts

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
Désignation de l'entreprise : MICROWAVE VISION (Holding et Etablissement)						Néant <input type="checkbox"/>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		PB	FC		
	Production vendue	biens * services *	FD	19 857 378	FE	FF	19 857 378
			FG	1 754 115	FH	FI	1 754 115
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	21 611 494	FK	FL	FL	21 611 494
	Production stockée *				FM	FM	(90 255)
	Production immobilisée *				FN	FN	
	Subventions d'exploitation				FO	FO	4 660
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	FP	13 501
	Autres produits (1) (11)				FQ	FQ	47
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	FS	2 357
	Variation de stock (marchandises)*				FT	FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	FU	10 893 613
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	FW	5 960 750
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	FX	131 129
	Salaires et traitements *				FY	FY	2 365 698
	Charges sociales (10)				FZ	FZ	645 662
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	GA	157 010
			- dotations aux provisions		GB	GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	GD	(10 469)
	Autres charges (12)				GE	GE	1 531
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	GF	20 147 282
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	GG	1 392 164
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	GL	13 994
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	GM	
	Différences positives de change				GN	GN	27 779
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	GO	
Total des produits financiers (V)					GP	GP	41 773
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	GR	199 867
	Différences négatives de change				GS	GS	(130 742)
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	GT	
Total des charges financières (VI)					GU	GU	69 125
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	GV	(27 352)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	GW	1 364 811

EBP Informatique 2012

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: <u>MICROWAVE VISION (Holding et Etablissement)</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (*) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	37 839	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)</b>	HH	37 839	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(37 839)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	392 604	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	21 581 219	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	20 646 849	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	934 369	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	13 501	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

EBP Informatique 2012

## Note préalable

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 20/04/2012.  
Cette annexe reprend les comptes de MICROWAVE VISION et de ses établissements étrangers, à savoir :

SATIMO Italie  
SATIMO Hong Kong  
SATIMO Usa  
MICROWAVE Japon  
SATIMO Suède

L'exercice clos au 31/12/2011 a une durée de 12 mois.

### 1. Faits marquants de l'exercice

La société Microwave Vision a continué de jouer pleinement son rôle de holding vis-à-vis de ses filiales par un renforcement de ses équipes techniques et commerciales sur ses principaux sites des Etats-Unis et d'Asie. L'activité du groupe s'est traduite par une croissance significative de plus de 19% .L'augmentation significative des prises de commandes sur les deux derniers trimestres 2011 se répercute favorablement sur le début de l'année 2012.

En 2011, l'établissement Japonais a changé de dénomination sociale pour adopter le nom de MICROWAVE en remplacement de SATIMO.

En Septembre 2011, le groupe a procédé à la mise en place d'un cash pooling pour assurer la remontée de trésorerie des établissements vers la holding. Le taux d'intérêt est calculé sur la référence de l'EURIBOR 3M+0.5.

### 2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables françaises ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Permanence des méthodes
- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Cependant, pour l'intégration des comptabilités des établissements autonomes situés en dehors de la zone euro, la méthode du cours de clôture est retenue.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

#### 2.1. Conversion des établissements autonomes

Les comptabilités des établissements autonomes (Italie, Hong Kong, Suède, USA et Japon) sont intégrées à la comptabilité de l'établissement français pour la présentation des comptes annuels.

Pour les comptabilités des établissements situés hors de la zone Euro (USA, Hong Kong, Suède et Japon), il convient de les convertir en euro avant leur intégration.

Par dérogation aux règles générales (cours historique) et afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, la méthode du cours de clôture est utilisée. Cette méthode consiste, en fonction de la nature des postes comptables convertis, à utiliser les cours de clôture, les cours moyens ou les cours historiques :

- Les comptes de bilan (à l'exception des comptes de liaison) sont convertis au cours de clôture ;
- Les comptes de résultat sont convertis au cours moyen de la période ;
- Les comptes de liaison correspondant aux investissements et aux résultats successifs sont convertis au cours historique ;

Les comptes de liaison « commerciaux » sont convertis au cours de clôture.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont inscrits en capitaux propres dans une subdivision du poste report à nouveau, les écarts de conversion débiteurs venant ainsi en diminution du bénéfice distribuable.

## 2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires de transport et d'installation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations :

Agencements et installations	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 à 10 ans

## 2.3. Immobilisations incorporelles

### Frais de recherche et développement :

Les frais de développement sont passés en charges au cours de l'exercice. Seuls subsistent les frais de R&D supportés par l'établissement italien.

Les logiciels, brevets et licences sont comptabilisés au coût d'acquisition. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans en mode linéaire.

## 2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées des titres ORBIT et SATIMO Industries. L'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs suppose la détermination de flux de trésorerie futurs résultant de l'utilisation de ces actifs. Il peut donc s'avérer que les flux effectivement dégagés par ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales.

## 2.5. Stocks

Les stocks de matières et composants et les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût historique (coût d'acquisition ou coût de production).

Une provision est constituée si la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à ce coût historique.

## 2.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée si cette valeur est supérieure à la valeur de réalisation probable à la clôture de l'exercice.

Les autres créances comprennent un compte de liaison entre Microwave Vision et ses filiales : SATIMO Industries et ORBIT. Ce compte permet d'enregistrer les flux financiers effectués entre les sociétés.

## 2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat. Les mouvements sont comptabilisés par application de la méthode FIFO.

## 2.8. Enregistrement des produits

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, Microwave Vision a pris un rôle de holding. Son chiffre d'affaires est constitué d'une part de la refacturation de frais de management et de fees, et d'autre part des ventes réalisées dans les établissements étrangers.

Les règles pour l'enregistrement de ce Chiffre d'Affaires sont les suivantes.

- **Vente de produits et vente d'études :**

Le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure de l'avancement des travaux (méthode à l'avancement). Des produits à recevoir (travaux non facturés) ou des produits constatés d'avance sont enregistrés sur la base du chiffre d'affaires total estimé et du degré d'avancement constaté par affaire (prix de revient total réalisé à la clôture de l'exercice par rapport au prix de revient total prévisionnel à la fin du contrat) pour constater l'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement.

Dans le cas où une perte à terminaison est envisagée, cette perte est constatée par la voie d'une provision pour risques sous déduction de la perte à l'avancement déjà constatée.

- **Maintenance**

Les contrats de maintenance sont facturés à date anniversaire et une fois par an en général. Le produit pris en compte dans le résultat est le prorata temporis de la valeur du contrat. Des produits constatés d'avance sont enregistrés pour la part non échue de ces contrats.

## 3. Notes sur le bilan

*Les chiffres sont exprimés en euros, sauf indication contraire*

### 3.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute 31/12/2010	Diminutions	Augmentation	Valeur brute 31/12/2011	Amortissements Au 31/12/2011	Valeur nette 31/12/2011
Frais de développement	807 249	0		807 249	797 730	9 520
Autres immobilisations incorporelles	119 751	-950	0	118 801	84 935	33 866
<b>TOTAL</b>	<b>927 001</b>	<b>-950</b>	<b>0</b>	<b>926 051</b>	<b>882 665</b>	<b>43 386</b>

Les immobilisations incorporelles sont constituées des frais de R&D enregistrés sur l'établissement de Rome.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels des établissements étrangers (Italie & Etats-Unis).

### 3.2. Immobilisations corporelles

	Valeur brute 31/12/2010	Acquisitions	Valeur brute 31/12/2011	Amortissements Au 31/12/2011	Valeur nette 31/12/2011
Matériel et outillage industriel	769 719	57 204	826 923	670 037	156 886
Agencements	20 372	1 890	22 262	18 169	4 092
Matériel de transport	38 644	906	39 551	4 606	34 945
Matériel de bureau et mobilier informatique	177 253	20 210	197 464	139 630	57 833
<b>TOTAL</b>	<b>1 005 989</b>	<b>80 210</b>	<b>1 086 199</b>	<b>832 442</b>	<b>253 756</b>

Les immobilisations corporelles sont situées sur les établissements étrangers et sont principalement constituées de :

- Matériels industriels : chambres de test et matériels de mesure,
- Mobilier des bureaux étrangers et mobilier informatique.

### 3.3. Immobilisations financières

	31/12/2010	Diminutions	Augmentations	31/12/2011
Titres de participation	29 865 279	0	0	29 865 279
Autres immobilisations financières	103 142	0	0	103 142
<b>TOTAL</b>	<b>29 968 421</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 968 421</b>

Les titres de participation sont constitués des 61.65% du capital de la société ORBIT/FR acquis le 15 mai 2008 (soit 11 240 518 €) et des 100% de la SAS SATIMO INDUSTRIES (soit 18 624 761 €).

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie d'un montant de 30 384 € pour le Japon, de 30 385 € pour Hong Kong et de 28 618 € pour Paris.

### 3.4. Variation des amortissements

	31/12/2010	Dotations	Diminution	31/12/2011
Frais de recherche et développement	797 209	521		797 730
Autres immobilisations incorporelles	69 466	15 469		84 935
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>866 675</b>	<b>15 990</b>	<b>0</b>	<b>882 665</b>
Matériel et outillage industriel	526 087	133 847		670 037
Agencements	10 678	7 492		18 169
Matériel de transport	2 786	1 820		4 606
Matériel de bureau et mobilier informatique	141 769	-2 138		139 630
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>681 319</b>	<b>141 020</b>	<b>0</b>	<b>832 442</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 547 994</b>	<b>157 010</b>	<b>0</b>	<b>1 715 107</b>

### 3.5. Valeurs mobilières de placement

La société détenait pour 50 000 euros de titres de participations en autocontrôle au 31/12/2011 dans le cadre d'un contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Gilbert Dupont.

### 3.6. Variation des provisions

Provisions	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Provisions pour créances douteuses	166 708		-63 280	103 428
Provision pour charges	151 173	37 861		189 034
Provision pour garantie	111 379	2 782		114 161
<b>TOTAL</b>	<b>429 260</b>	<b>40 643</b>	<b>-63 280</b>	<b>406 623</b>

Le montant de 189 034 € correspond à l'enregistrement d'une provision pour charges de retraite sur l'établissement de Rome. Les provisions pour garanties se répartissent de la façon suivante :

Hong Kong : 65 586 €

USA : 48 575 €

L'amélioration de la collecte des créances sur HK s'est traduite par une reprise de la provision client de 63 280 €.

### 3.7. Stocks

Il ne reste que les stocks des établissements étrangers, soit 965 165 euros repartis de la façon suivante :

Rome : 889 706 €

Hong-Kong : 71 975 €

Atlanta : 3 484 €

### 3.8 Créances clients

Le solde clients au 31 décembre 2011 se décompose de la façon suivante :

	Créances clients	Produits non encore facturés
France	3 762 035 €	
Italie	848 851 €	414 134 €
USA	1 353 833 €	
Asie (Hong Kong+Japon)	1 286 394 €	
<b>TOTAL</b>	<b>7 251 113 €</b>	<b>414 134 €</b>

Ces créances sont provisionnées à hauteur de 103 428 euros à Hong Kong.

### 3.9 Autres créances

	31/12/2010	31/12/2011
Personnel Charges Sociales		7 940
Etat- crédit d'impôt recherche		
TVA déductible	99 292	27 478
TVA en attente de remboursement		13 253
Crédit de TVA à reporter		6 067
TVA sur factures non parvenues	6 409	8 330
Créditeurs divers	18 031	11 569
Etat impôt sur les bénéfices		83 216
Liaison financière C/C ORBIT		1 217 392
Liaison financière SATIMO Industries	1 769 959	1 153 792
Intérêts Courus sur liaison financière	263 929	277 670
Prêt Atlanta à SATIMO INDUSTRIES		1 395 121
<b>Total</b>	<b>2 157 619</b>	<b>4 201 827</b>

L'ensemble des autres créances a une échéance à moins d'un an.  
Au 31 décembre 2011, la société ne détenait pas d'effets de commerce.

### 3.10 Charges constatées d'avance

Ce poste présente un solde de 26 483 €.  
Les charges constatées d'avance sont constituées de :

Divers : 26 483 € principalement sur Hong-Kong et Italie

### 3.11. Capitaux propres

	Solde au 31/12/2010	Affectation du résultat 2010	Opération sur capital	Paiements fondés sur les actions	Dividendes	Autres Mouvements	Ecart de conversio n	Résultat de l'exercice 2011	Solde 31/12/2011
Capital social	710 977		212						711 189
Prime d'émission	25 621 268			9891					25 631 159
Réserve légale	350 971								350 971
Autres réserves	191 510								191 510
Report à nouveau	3 868 707	1 455 686	-212	-9 891	-1 065 289		-58 123		4 190 877
Résultat 2010	1 455 686	-1 455 686							0
Résultat 2011								934 369	934 369
<b>TOTAL</b>	<b>32 199 119</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 065 289</b>	<b>0</b>	<b>-58 123</b>	<b>934 369</b>	<b>32 010 077</b>

L'AG du 23/06/2011 a décidé d'attribuer un dividende par action de 0.30 € par action, soit un montant de 1 065 289 € prélevé sur le poste de report à nouveau et d'offrir la possibilité à chaque actionnaire d'opter pour un paiement en actions nouvelles du dividende.

Le prix d'émission des actions nouvelles misent en paiement du dividendes a été fixé à 9.34 € conformément à la règle de 90% du montant résultant de la moyenne des cours cotés d'ouvertures des 20 séances de bourse précédent de la décision de la mise en distribution.

Les demandes de souscription se sont élevées à 1 059 actions nouvelles dans le cadre du paiement en actions du dividende voté. L'augmentation de capital par la création de ces 1 059 actions nouvelles a été de 211.8 €, la prime d'émission de cette augmentation de capital s'est élevée à 9891.06 €.

Au 31 décembre 2011, le capital social se compose de 3 555 945 actions d'une valeur nominale de 0.2 €.

Les écarts de change sont liés à la conversion des résultats accumulés par les établissements dont la comptabilité est tenue en devises

## Bons de souscription d'Actions et Options de souscription d'actions

Le recensement des titres donnant accès au capital existants au 31 décembre 2011 peut se présenter comme suit :

	BSA	OPTIONS
Date de l'assemblée générale	31-oct-06	16-juin-05
Date du conseil d'administration	26 fév. 2007	26 fév. 07
Nombre de titres émis	8000	100375
Nombre de bénéficiaires	1	14
Prix d'exercice	23,20	23,14
Date limite d'exercice	26-févr-17	26-févr-12
<b>Nombre de titres en circulation au 31/12/2010</b>	<b>8 000</b>	<b>100 375</b>
Nombre de titres exercés sur la période	0	0
<b>Nombre de titres en circulation au 31/12/2011</b>	<b>8 000</b>	<b>100375</b>

Principales caractéristiques des 8 000 Bons de souscription d'actions :

- chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire de la société Microwave Vision d'une valeur nominale de 0,20 euros ;
- prix unitaire d'émission des BSA : 2,32 euros ;
- prix unitaire de souscription de l'action : 23,20 euros ;
- délai d'exercice : 26 Février 2017.

Principales caractéristiques des 100.375 options de souscription d'actions :

- Chaque option donne droit à la souscription d'une action ordinaire de la société Microwave Vision d'une valeur nominale de 0,20 euros ;
- prix unitaire de souscription de l'action : 23,14 euros ;
- délai d'exercice : 26 Février 2012.

### 3.12. Emprunts et dettes financières

Le poste « emprunts auprès des établissements de crédit » intègre, d'une part le financement de l'acquisition d'ANTENNESSA, entité apportée à la filiale Satimo Industries SAS pour un montant à l'origine de 3 millions €, et d'autre part un montant de 6 millions € pour le financement partiel de l'acquisition des 61.65% des titres ORBIT/FR.

L'échéancier de la dette au 31 décembre 2011, se décompose de la façon suivante :

Échéance	<1an	De 1 à 5 ans	TOTAL
Emprunts établissements de crédit	2 127 000	641 990	2 768 990
Emprunts et dettes financières diverses	10 877		10 877
<b>TOTAL</b>	<b>2 137 877</b>	<b>641 990</b>	<b>2 779 867</b>

Les autres dettes financières sont constituées d'une provision pour intérêt dus de 10 877 €.

### 3.13 Dettes fiscales et sociales

	31/12/2010	31/12/2011
Personnel, charges à payer	189 543	38 791
Organismes divers	108 066	141 720
Personnel Avances et Acomptes		101 092
Charges sociales sur congés payés	62 588	71 005
Charges sociales sur 13 <sup>ème</sup> mois		
Etat Impôt sur les bénéfices	24 122	
Taxe sur le CA à déclarer	236 589	67 422
TVA collectée	71 090	58 174
Etat – charges à payer	13 142	12 000
TVA / factures à établir		
<b>TOTAL</b>	<b>705 139</b>	<b>490 205</b>

Les dettes fiscales et sociales ont toutes une échéance à moins d'un an.

Les autres dettes d'un montant de 518 653 € représentent les produits constatés d'avances sur les facturations Maintenance aux Etats-Unis, Hong Kong et Italie

## 4. Autres informations

### 4.1. Tableau des flux de trésorerie

Compte tenu de l'absence de prise en compte de SATIMO Industries, le tableau de flux n'est en rien représentatif des mouvements de l'exercice. Afin d'éviter toute interprétation inexacte, il a été décidé de ne pas présenter de tableau de flux sur le présent périmètre. Pour avoir une restitution fidèle des mouvements de l'exercice, il faut aller consulter les annexes IFRS du groupe consolidé.

### 4.2. Charge d'impôt

La charge d'impôt de 392 604 € se décompose comme suit :

- Charge d'impôt sur l'établissement Japonais : 1 354 €
- Charge d'impôt sur l'établissement Américain : 212 443 €
- Charge d'impôt sur l'établissement Italien : 141 516 €
- Charge d'impôt sur la Holding Française : 37 290 € (Redressement Fiscal)

Microwave Vision a opté pour le régime fiscal de l'intégration fiscale à partir du 01/01/2009, le groupe intégré fiscalement comprend également la filiale SATIMO Industries. A ce titre, aucune charge n'est due pour la société sur l'exercice 2011.

Les sociétés du groupe intégrées ont conclu une convention dite de neutralité qui prévoit pour l'essentiel que les filles intégrées constatent leur impôt comme en l'absence d'intégration.

La société n'a pas comptabilisé, pour l'exercice 2011, d'impôt sur les sociétés au titre de l'intégration fiscale. En l'absence d'intégration, elle aurait comptabilisé un impôt d'un montant de 147.800 euros.

Le déficit reportable du groupe fiscalement intégré s'élève à 3.632.272 €.

#### 4.3. Détail des charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent au 31/12/2011 à 37 839 €, sur l'établissement de Hong Kong et correspondent à diverses régularisation pour le paiement de commissions.

#### 4.4. Ventilation de la production vendue par zone géographique

	2011
France	5 782 059
Europe	2 152 971
Asie	6 787 309
USA	6 889 155
<b>TOTAL</b>	<b>21 611 494</b>

Les Chiffres d'affaires sont répartis en fonction de la localisation de l'entité réalisatrice du Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaire France de 5 782 059 € est intégralement constitué d'une facturation vers SATIMO Industries de 591 247 €, vers les établissements étrangers pour 2 156 597 € et vers ORBIT FR pour 3 441 997 € au titre d'une convention de refacturation de services et prestations dans le cadre de la Direction du Groupe mise en place depuis 2009. Le reste du chiffre d'affaires (hors France) résulte de l'activité commerciale du groupe et est enregistré dans les différents établissements étrangers.

#### 4.5. Engagements en matière de crédit bail et de location longue durée

Pas de crédits baux, ni de contrats de location longue durée.

#### 4.6. Engagements en matière de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires, aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise en France à l'âge de la retraite. L'engagement de la société à ce titre au 31 décembre 2011 n'est pas significatif compte tenu de l'âge des salariés et par conséquent n'a pas été provisionné dans les comptes de la société. En Italie une provision a été constituée en 2010. Les autres établissements étrangers ne sont pas concernés par l'engagement en matière de retraite.

#### 4.7. Engagements hors bilan

Il existe un nantissement de fonds de commerce pour 9 M€ ainsi qu'un nantissement des titres financiers pour 1.5 M€ accordés au CIC en garantie d'un emprunt bancaire.

#### 4.8. Liste des filiales et participations

Nom de la Participation	Capital	Réserves et report à nouveau	% du capital détenu	Valeur comptable des titres	Ca Ht Dernier exercice	Résultat
SATIMO Industries	4 700 000 €	-5 465 191 €	100%	18 624 761 €	13 995 385 €	1 200 714 €
ORBIT/FR	921 000 \$	-6 279 000 \$	61,65%	11 240 518 €	\$33 603 137	-\$552 000

MICROWAVE VISION est la société consolidante.

Au 31 décembre 2011, aucun dividende n'a été encaissé au titre de l'exercice 2011. Aucune caution ni aval n'a été donné par MICROWAVE VISION au profit de ses participations.

Sur l'exercice, la société a procédé à la distribution d'un dividende de 1 065 280 € soit un dividende par action de 0.3 € par action d'une valeur nominale de 0.20 €..

Détail des éléments comptabilisés ayant trait aux participations	
Titres de participation	29 865 279
Liaison SATIMO Industries (actif)	1 153 792
Intérêts Convention Trésorerie avec SATIMO Industries	13 741
Liaison ORBIT	1 217 392
Chiffre d'affaires	21 611 494

#### 4.9. Effectif moyen employé durant l'exercice

	France	USA	Italie	Hong Kong	Suède	Japon	TOTAL
Cadres-Dirigeant	4	1	1	1	1	1	9
Autres employés		10	12	12	1	2	37
TOTAL	4	11	13	13	2	3	46

#### 4.10. Droit individuel à la formation

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 480 heures au 31 décembre 2011.

#### **4.11. Evènements postérieurs**

En 2012, les équipes SATIMO et ORBIT/FR continuent de travailler pour améliorer les synergies tant au niveau opérationnel qu'au niveau commercial. Des efforts particuliers seront effectués en vue d'activer les différents leviers de croissance. La structure de coûts de l'activité bénéficiera de la rationalisation de l'offre produit puisqu'aucun contrat engagé ne proviendra de négociation antérieure à l'acquisition de la société ORBIT/FR.

#### **4.12. Rémunération des dirigeants**

Au cours de l'exercice, la rémunération brute des dirigeants s'est élevée à 619 478.17 euros.

#### **4.13. Relation avec les parties liées**

Les relations avec les parties liées sont celles établies avec SATIMO INDUSTRIES et ORBIT/FR. Ces relations sont de nature commerciale et industrielle pour l'essentiel, et des relations de holding à filiales. Depuis 2009, il existe une convention entre MICROWAVE SA et ses établissements et filiales. Par cette convention, validée par les conseils d'administration respectifs, sont régis les refacturations de management fees et de droit à l'image.

Au titre de cette convention, MICROWAVE SA a facturé 2 928 653 € à ORBIT et a été facturée de 2 060 327 € sur l'exercice 2011.

Sur 2011, MICROWAVE SA détient une créance de 2 937 148 € auprès d'ORBIT et a une dette fournisseur de 2 174 268 €.